



Sauvons le programme québécois de procréation médicalement assistée!

Au Québec, #1couplesur6 aura besoin d'aide médicale pour avoir un enfant. Pour certains, la fécondation in vitro (FIV) est leur seul espoir. Avec son projet de loi 20, le Ministre Barette veut détruire cet espoir.

Le projet de loi 20 c'est:

- L'abolition du crédit d'impôt de 50% pour les dépenses reliées aux traitements de fertilité.
- L'interdiction absolue pour les femmes de plus de 42 ans d'accéder à la FIV, même à leur frais.
- Remplacer les 3 essais de FIV présentement couverts par la RAMQ par enfant désiré par un crédit d'impôt.
- Ce crédit sera disponible seulement pour les couples où aucun des conjoints n'a d'enfants.
- Il sera donné une seule fois (1 cycle) aux femmes de moins de 37 ans, et deux fois (2 cycles) aux femmes de 37 à 42 ans.
- Il remboursera seulement de 20% à 80% des frais de traitement, selon le revenu familial*

Le projet de loi 20 rendra la fécondation in vitro financièrement inaccessible pour la majorité des Québécois.

Le gouvernement Couillard veut adopter ce projet dès avril 2015. Ensemble, nous pouvons tenir tête au Ministre Barrette.

Il faut agir immédiatement.

Visitez vagueespoir.com pour plus de détails et pour voir ce que vous pouvez faire.

*80% pour les revenus familiaux de moins 50 000 \$, diminuant progressivement jusqu'à 20 % pour ceux de plus de 120 000\$.

**Seront couverts: les inséminations artificielles et la préservation de la fertilité pour les patients qui doivent commencer un traitement médical qui mettra celle-ci en danger, incluant la FIV.



Sauvons le programme québécois de procréation médicalement assistée!

Au Québec, #1couplesur6 aura besoin d'aide médicale pour avoir un enfant. Pour certains, la fécondation in vitro (FIV) est leur seul espoir. Avec son projet de loi 20, le Ministre Barette veut détruire cet espoir.

Le projet de loi 20 c'est:

- L'abolition du crédit d'impôt de 50% pour les dépenses reliées aux traitements de fertilité.
- L'interdiction absolue pour les femmes de plus de 42 ans d'accéder à la FIV, même à leur frais.
- Remplacer les 3 essais de FIV présentement couverts par la RAMQ par enfant désiré par un crédit d'impôt.
- Ce crédit sera disponible seulement pour les couples où aucun des conjoints n'a d'enfants.
- Il sera donné une seule fois (1 cycle) aux femmes de moins de 37 ans, et deux fois (2 cycles) aux femmes de 37 à 42 ans.
- Il remboursera seulement de 20% à 80% des frais de traitement, selon le revenu familial*

Le projet de loi 20 rendra la fécondation in vitro financièrement inaccessible pour la majorité des Québécois.

Le gouvernement Couillard veut adopter ce projet dès avril 2015. Ensemble, nous pouvons tenir tête au Ministre Barrette.

Il faut agir immédiatement.

Visitez vagueespoir.com pour plus de détails et pour voir ce que vous pouvez faire.

*80% pour les revenus familiaux de moins 50 000 \$, diminuant progressivement jusqu'à 20 % pour ceux de plus de 120 000\$.

**Seront couverts: les inséminations artificielles et la préservation de la fertilité pour les patients qui doivent commencer un traitement médical qui mettra celle-ci en danger, incluant la FIV.



Sauvons le programme québécois de procréation médicalement assistée!

Au Québec, #1couplesur6 aura besoin d'aide médicale pour avoir un enfant. Pour certains, la fécondation in vitro (FIV) est leur seul espoir. Avec son projet de loi 20, le Ministre Barette veut détruire cet espoir.

Le projet de loi 20 c'est:

- L'abolition du crédit d'impôt de 50% pour les dépenses reliées aux traitements de fertilité.
- L'interdiction absolue pour les femmes de plus de 42 ans d'accéder à la FIV, même à leur frais.
- Remplacer les 3 essais de FIV présentement couverts par la RAMQ par enfant désiré par un crédit d'impôt.
- Ce crédit sera disponible seulement pour les couples où aucun des conjoints n'a d'enfants.
- Il sera donné une seule fois (1 cycle) aux femmes de moins de 37 ans, et deux fois (2 cycles) aux femmes de 37 à 42 ans.
- Il remboursera seulement de 20% à 80% des frais de traitement, selon le revenu familial*

Le projet de loi 20 rendra la fécondation in vitro financièrement inaccessible pour la majorité des Québécois.

Le gouvernement Couillard veut adopter ce projet dès avril 2015. Ensemble, nous pouvons tenir tête au Ministre Barrette.

Il faut agir immédiatement.

Visitez vagueespoir.com pour plus de détails et pour voir ce que vous pouvez faire.

*80% pour les revenus familiaux de moins 50 000 \$, diminuant progressivement jusqu'à 20 % pour ceux de plus de 120 000\$.

**Seront couverts: les inséminations artificielles et la préservation de la fertilité pour les patients qui doivent commencer un traitement médical qui mettra celle-ci en danger, incluant la FIV.



Help save Quebec's Assisted Reproduction Program!

1 out of 6 couples in Quebec will need medical assistance to have a child. For some, in vitro fertilization (IVF) is the only effective treatment. Quebec Minister of Health Gaétan Barrette now wants to destroy these couples' best hope with Bill 20.

Bill 20 means:

- Ending the 50% tax credit currently available for expenses related to fertility treatments
- Making it illegal for women above age 42 to access IVF, even if they pay.
- Replacing the current system in which women can access 3 free IVF attempts per desired child by a tax credit.
- This tax credit would be available only to couples in which neither partner has a child.
- It would be given for a single cycle to women younger than 37, and two cycles for women ages 37-42.
- It would reimburse only 20%-80% of the costs related to treatment, according to family income*

With Bill 20, the Quebec government will make IVF financially inaccessible for the majority of us.

Bill 20 could become law as soon as April 2015. Together, we can stand up to Minister Barette.

We must act now.

**Visit vagueespoir.com
to see what you can do.**

*80% for family incomes of less than \$50,000, decreasing to 20% for family incomes of more than \$120,000.

**Artificial inseminations and fertility treatments required for patients about to undergo medical treatments that could hinder their future fertility will still be covered.



Help save Quebec's Assisted Reproduction Program!

1 out of 6 couples in Quebec will need medical assistance to have a child. For some, in vitro fertilization (IVF) is the only effective treatment. Quebec Minister of Health Gaétan Barrette now wants to destroy these couples' best hope with Bill 20.

Bill 20 means:

- Ending the 50% tax credit currently available for expenses related to fertility treatments
- Making it illegal for women above age 42 to access IVF, even if they pay.
- Replacing the current system in which women can access 3 free IVF attempts per desired child by a tax credit.
- This tax credit would be available only to couples in which neither partner has a child.
- It would be given for a single cycle to women younger than 37, and two cycles for women ages 37-42.
- It would reimburse only 20%-80% of the costs related to treatment, according to family income*

With Bill 20, the Quebec government will make IVF financially inaccessible for the majority of us.

Bill 20 could become law as soon as April 2015. Together, we can stand up to Minister Barette.

We must act now.

**Visit vagueespoir.com
to see what you can do.**

*80% for family incomes of less than \$50,000, decreasing to 20% for family incomes of more than \$120,000.

**Artificial inseminations and fertility treatments required for patients about to undergo medical treatments that could hinder their future fertility will still be covered.



Help save Quebec's Assisted Reproduction Program!

1 out of 6 couples in Quebec will need medical assistance to have a child. For some, in vitro fertilization (IVF) is the only effective treatment. Quebec Minister of Health Gaétan Barrette now wants to destroy these couples' best hope with Bill 20.

Bill 20 means:

- Ending the 50% tax credit currently available for expenses related to fertility treatments
- Making it illegal for women above age 42 to access IVF, even if they pay.
- Replacing the current system in which women can access 3 free IVF attempts per desired child by a tax credit.
- This tax credit would be available only to couples in which neither partner has a child.
- It would be given for a single cycle to women younger than 37, and two cycles for women ages 37-42.
- It would reimburse only 20%-80% of the costs related to treatment, according to family income*

With Bill 20, the Quebec government will make IVF financially inaccessible for the majority of us.

Bill 20 could become law as soon as April 2015. Together, we can stand up to Minister Barette.

We must act now.

**Visit vagueespoir.com
to see what you can do.**

*80% for family incomes of less than \$50,000, decreasing to 20% for family incomes of more than \$120,000.

**Artificial inseminations and fertility treatments required for patients about to undergo medical treatments that could hinder their future fertility will still be covered.